

Réf : CA2023/37

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUILLET 2023

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉTERMINATION DU MONTANT DES ENVELOPPES FORMATION
ET RECHERCHE DU BUDGET INITIAL 2024 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➤ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 13 juillet 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 et R.719-51 à R.719-112,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- *Entendu l'exposé en séance de Mme Jaëck, vice-présidente Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne,*
- *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE:

Article 1 : Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne attribue pour le budget initial 2024 de l'Université Bordeaux Montaigne :

- une enveloppe de moyens destinés à la Formation pour l'année 2024 (répartie selon le modèle de répartition entre les trois unités de formation et de recherche de l'université) : d'un montant de 271 000 € et un fonds de soutien à la pédagogie porté à 65 000€ ;
- une enveloppe de moyens destinés à la Recherche pour l'année 2024 (répartie selon le modèle de répartition entre les unités de recherche) : 529 320 € et enveloppe Recherche globale portée à un montant total de 930 939€, hors crédits su DSG, conformément au document de présentation figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Article 2: La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 juillet 2023.

Membres présents	22
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	28
Contre	2

Le Président,

Lionel LARRÉ.



20 JUL. 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

20 JUL. 2023